



REGLEMENT DE L'EPREUVE – Trail du ruban doré

Article 1 : Organisation



La 3^{ème} Edition du Trail du Ruban Doré en faveur de l'Association AGIR Pour Vous et des enfants souffrant de cancer, est une course de nature caritative disputée sur sentiers balisés empruntant les chemins des hauteurs de SAULT (VAUCLUSE), avec une vue sur le Ventoux une bonne partie du trajet.

Cette course est organisée par l'Association AGIR Pour Vous, qui œuvre pour redonner espoir aux petits(tes) patients(tes) souffrant du cancer.

Des membres de l'Association et de la LIGUE CONTRE LE CANCER seront sur place et tiendront un stand à SAULT- Place de l'Esplanade.

L'épreuve aura lieu le **20 Septembre 2026**, sur la **commune de SAULT -Vaucluse**

Cette course est ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, à partir de 18 ans, sur présentation d'un certificat médical avec mention « apte à la compétition » datant de moins de un an ou d'une licence sportive en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur (voir Article 3).

Les épreuves	Les ravitaillements	Les Tarifs
Un parcours Trail 33kms Départ à 8h30 Départ/Arrivée et Retrait dossard = Place Esplanade SAULT	 2 Ravitaillements Voir art 11	Tarif individuel en ligne sur KMS 35 euros Tarif Groupes – 5 dossards/1 offert
Un parcours Trail 12kms Départ à 8h30 Départ/Arrivée et Retrait dossard = Place Esplanade SAULT	 1 Ravitaillement Voir art 11	Tarif individuel en ligne sur KMS 15 euros Tarif Groupes – 5 dossards/1 offert

Inscription en ligne sur KMS prioritaire. Possibilité de s'inscrire sur place entre 7h et 8h, lors du retrait du dossard –Place Esplanade SAULT

Article 2 : Droits d'inscription

Le nombre de dossards mis à disposition est **limité à 100 par courses**

Les inscriptions sont gérées par notre partenaire chronométrateur. Nous vous demandons d'effectuer votre **Inscription en ligne sur le site de KMS.**

Les inscriptions seront closes lorsque le nombre de participants sera atteint. Aucun remboursement ne sera effectué après la validation de l'inscription et aucun échange de dossard ne sera possible.

Article 3 : Conditions d'inscription

Conformément à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence à l'article L231-2-1 du code du sport, la participation à une compétition est conditionnée à la présentation :

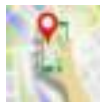
- D'une licence Athlétisme Compétition, Running, Entreprise ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- Ou d'une licence délivrée par la FFCO, FFPM, l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire
- Ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an ou de sa copie

Article 4 : Sécurité et Balisage

Sur le parcours que vous allez emprunter, des bénévoles signaleurs et policiers municipaux, seront positionnés afin d'assurer la sécurité des coureurs, en particulier sur les passages de routes et sur la dernière partie très technique, en plus des bénévoles qui assureront les ravitaillements.

Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route et d'emprunter la partie droite de la chaussée.

Les parcours sont matérialisés par de la rubalise positionnée à distance raisonnée, la veille des départs et un fléchage est utilisé sur des points d'intersection litigieux. Cependant, nous ne pouvons garantir un éventuel débalisage sauvage et en déclinons toute responsabilité.



Aussi, nous demandons à chaque participant de prendre connaissance du Road Book et d'avoir pendant la course une des cartes mises à disposition sur le site de notre partenaire, sur notre page Facebook, sur Strava ou sur logiciel GPS type Base camp ou GPX Viewer.



La surveillance médicale est garantie par des services de secours présents.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile. Ils déclinent toute responsabilité pour tout accident physiologique (immédiat ou futur), en cas de vol ou d'erreur de trace (voir Article 4). Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les coureurs qui poursuivraient bien qu'éliminés aux barrières horaires, courent sous leur entière responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité pour les coureurs sans dossard.

Article 6 : Modification du parcours

En cas de force majeure avant ou pendant l'épreuve, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve ou de proposer des parcours de repli.

Article 7 : Ethique et Assistance personnelle

Nous demandons à toutes et tous de faire preuve de Fair Play, de Respect, d'Entraide et de Solidarité envers l'ensemble de vos compagnons de course et de porter assistance à ceux qui seraient en difficulté, blessés et en détresse physique. Nous vous invitons à contacter immédiatement le PC Course pour nous signaler tout problème



Evidemment, les coureurs ne pourront bénéficier d'une assistance personnelle qu'aux zones de ravitaillement (voir Article 1), ce qui exclut toute assistance « volante » de type « lièvres, accompagnateurs, porteurs d'eau, etc.. ». **Tout manquement constaté par un membre de l'organisation, entrainera l'application d'une pénalité d'une heure et engagera sa responsabilité individuelle.**

Article 8 : Droit à l'image et Vie privée



Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image dans le respect de la moralité (Facebook, Instagram, Youtube, Journaux).

Les classements de cette épreuve seront édités et diffusés par KMS.

Si vous souhaitez que vos noms et prénoms ne figurent pas sur les classements, merci de nous le faire savoir avant le départ de votre course. Cette action est définitive et irréversible.

Article 9 : Équipement obligatoire pour la course et Accessoires

Équipement obligatoire

Outre le port du dossard équipé de sa puce visible de face en vue de faciliter le pointage électronique, votre sac doit obligatoirement contenir :

- Une **couverture de survie**

- Un **sifflet**



- Une **réserve d'eau d'un minimum de 500 ml pour le**



- Une **réserve alimentaire suffisante pour être en autonomie (Mesures Sanitaires)**

- Une **bande élastique**



- Un **téléphone chargé**

Des contrôles inopinés pourront être effectués à tout moment. Tout matériel manquant entrainera l'application d'une pénalité d'une heure.

En fonction de la météo, du matériel obligatoire pourra être rajouté (réserve d'eau, coupe vent, veste imperméable, pantalon imperméable, gants, bonnet ou Buff, etc.).

Accessoires



Nous demandons à l'ensemble des participants de **se munir d'un gobelet personnel**. Aucun gobelet plastique ou carton ne sera fourni, ni dans les ravitaillements, ni au retrait dossard, afin de limiter au maximum notre impact environnemental (Zone Natura 2000).



Des poubelles seront également à votre disposition sur les points de ravitaillement afin de jeter vos déchets de course (gels, barres énergétiques, etc.). **Tout participant qui viendrait à jeter ses déchets en dehors des zones de ravitaillement sera sanctionné par une pénalité de 1 heure voire disqualifié.**

Article 10 : Retrait du dossard

Les dossards seront retirés le jour de l'épreuve :

- De 7h à 8h15 à la Zone de Départ – Place Esplanade SAULT

Ils seront délivrés sur présentation d'une pièce d'identité originale avec photo. Ils devront obligatoirement être positionnés sur le ventre pour permettre la visibilité lors des pointages. Tout coureur non pointé sera disqualifié. **PENSEZ AUX EPINGLES**

Article 11 : Barrières Horaires provisoires

PARCOURS 36 KMS

Ravito 1 – carrefour des Conchettes –solide et liquide –dernier coureur à 9h50.

Ravito 2 – plce du Hameau à ST Jean –solide et liquide –dernier coureur à 13h.

PARCOURS 12 KMS

Ravito 1 – carrefour des Conchettes –solide et liquide –dernier coureur à 9h50.

Pour des raisons de sécurité, un coureur ne pourra pas poursuivre sa course s'il passe au-delà des barrières horaires indiquées ci-dessus. Il devra remettre son dossard au responsable de contrôle. A ce moment-là il est considéré comme hors course.

Le concurrent qui abandonne en cours d'épreuve devra signaler son abandon et remettre sa puce à un signaleur, un bénévole de ravitaillement ou un serre-file.

Article 12 : Remise des prix



La remise des prix se fera à l'arrivée à SAULT. Le protocole sera ajusté le jour J, en fonction du nombre de coureurs et des temps d'arrivée, (Attribution des récompenses en fonction des dotations partenaires). Pour chaque épreuve :

- **Les trois premiers hommes et les trois premières femmes de chaque course**
- **Le plus méritant et la plus méritante**